

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02374 Numéro SIREN : 811 440 825 Nom ou dénomination : 4BTEC

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2018 sous le numéro de dépôt 22335

15302374
13 NOV 2018
DGFIP N° 2033 A-SD 2018
COUSIN 22335

① BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2018

Désignation de l'entreprise 4BTEC										Néant ☐ *					
Adresse de l'entreprise 39 RUE DES CHAMPS ELYSEES 94250 GENTILLY															
SIREN 8 1 1 4 4 0 8 2 5															
Durée de l'exercice en nombre de mois 1 2															
Durée de l'exercice précédent 1 2															
										Exercice N clos le 31/12/2017					
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012										
		Autres *	014		016										
	Immobilisations corporelles *		028		030										
	Immobilisations financières * (1)		040		042										
	Total I (5)			044		048									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052									
		Marchandises *		060		062									
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066										
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	40 743	070				40 743						
		Autres * (3)	072	96	074				96						
	Valeurs mobilières de placement		080		082										
	Disponibilités		084	24 008	086				24 008						
	Charges constatées d'avance *		092		094										
	Total II			096	64 847	098			64 847						
Total général (I + II)			110	64 847	112			64 847							
PASSIF										Exercice N 1		NET			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120						12 000						
	Écarts de réévaluation		124												
	Réserve légale		126						200						
	Réserves réglementées *		130												
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)		131												
	Report à nouveau		134						414						
	Résultat de l'exercice		136						24 835						
	Provisions réglementées		140												
Total I			142					37 448							
Provisions pour risques et charges			Total II	154											
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156												
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164												
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166						21 181						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169		953				6 217						
	Produits constatés d'avance		174												
Total III			176					27 399							
Total général (I + II + III)			180					64 847							
RENOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184								
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT															

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise 4BTEC		Formulaire déposé au titre de l'IR 018		Exercice N clos le 31/12/2017		Néant ☐ *	
A – RÉSULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209	317 781	210	317 781	
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214		
		Services *			217		218	8 274	
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *						224		
	Subventions d'exploitations reçues						226		
	Autres produits						230		
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	326 055		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234	259 046	
	Variation de stocks (marchandises) *						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240		
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	37 355	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	381	244	381	
	Rémunérations du personnel *						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements *						254		
	Dotations aux provisions						256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259		262	24	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260				
		Total des charges d'exploitation (II)				264	296 806		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)									
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294			
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300			
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)		348						
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	4 414		
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)									
						310	24 835		
B – RÉSULTAT FISCAL									
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	24 835	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	4 414			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997				
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989					
	ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990					
	ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350			
	Créance due au report en arrière du déficit			346					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS									
				Bénéfices col. 1	352	29 249	354		
				Déficit col. 2					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS									
				Bénéfices col. 1	370	29 249	372		
				Déficit col. 2					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAS 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Chers actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

Situation et activité de la société au cours de l'exercice

Ainsi que vous pouvez le constater, l'activité réalisée au cours de l'exercice écoulé se traduit par un chiffre d'affaires qui s'est élevé à 326 055 € contre 11 753 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation significative.

Le total des charges d'exploitation ressort à 296 806 €, après dotation aux provisions et amortissements pour 11 341 € au titre de l'exercice précédent.

La masse salariale globale, y compris les charges sociales, est de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le résultat d'exploitation ressort à + 29 249 € contre + 411 € pour l'exercice précédent, marquant une nette progression.

Le résultat financier, d'un montant de 0 € contre 0 € pour l'exercice précédent, fait ressortir un résultat courant avant impôts de + 29 249 € contre + 411 € au 31 décembre 2016.

Le résultat exceptionnel s'élève à un montant de 0 €, contre 0 € pour l'exercice précédent.

L'impôt sur les bénéfices de l'exercice s'élève à une somme de 4 414 € contre 41 € pour l'exercice précédent.

Compte tenu des produits et charges de toutes natures, l'activité de l'exercice écoulé se traduit ainsi par un bénéfice de 24 835 €.

Ce résultat se trouve en nette augmentation par rapport à celui de l'exercice précédent, qui se manifestait par un bénéfice de 371 €.

Dettes fournisseurs

Nous vous présentons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance (C.Com. Art. L. 441-6-1 et D. 441-4 ; LME art. 24-II) pour les deux derniers exercices.

Exercices	Factures à 30 jours	Factures à 45 jours	Factures à 60 jours	Autres délais
2017	21 181 €	0 €	0 €	0 €
2016	0 €	0 €	0 €	0 €

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous souhaitons développer l'activité.

Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Rien de particulier ne nous semble devoir être signalé sur ce plan.

Activité de la société en matière de recherche et développement

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé.

Prises de participations

Aucune prise de participation n'est intervenue au cours de l'exercice.

Proposition d'affectation du résultat

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice de 24 835 euros, que nous vous proposons d'affecter en totalité au poste « Réserve légale » une somme de 1 000 € et au compte "Report à nouveau" (centimes à parfaire) un montant de 23 835 €, le portant ainsi à + 24 249 euros.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividende total	Autres revenus distribués	
31.12.2016	NEANT	-	
31.12.2015	NEANT	-	
31.12.2014	NEANT	-	

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal d'un montant de 0 € au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

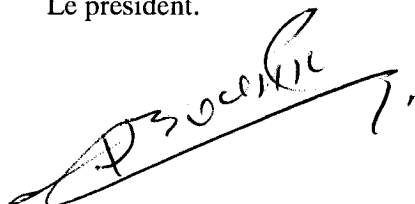
Ratification de la rémunération du président

Nous vous demanderons de ratifier le montant brut alloué au président au cours de l'exercice écoulé.

Conclusion

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément.

Fait à Gentilly,
Le 30 Juin 2018,
Le président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'D. V. ...', is written over a horizontal line.

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Plan comptable général en vigueur)

de la société **4 BTEC**

SAS au CAPITAL de 12 000 Euros.

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Durée de l'exercice : 12 mois

TOTAL DU BILAN :	64 847 €
RESULTAT - BENEFICE :	24 835 €

TOUS LES ELEMENTS DE CETTE ANNEXE FONT PARTIE INTEGRANTE DES
COMPTES ANNUELS qui ont été établis par le Président.

ELEMENTS DE L'EXERCICE

TROIS ELEMENTS ESSENTIELS

I - REGLES ET METHODES COMPTABLES

II - COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET COMPTE DE
RESULTAT

III - ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Les principes généraux de prudence, régularité, sincérité et image fidèle ont été respectés conformément aux hypothèses de bases suivantes :

- . Continuité de l'exploitation,
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices.

LIMINAIRE :

Conformément aux prescriptions légales, la comptabilité de l'exercice a été établie selon le PCR en vigueur.

REGLES ET METHODES :

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale est la méthode des coûts historiques.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée prévue et de la nature du matériel (cf. état 2033 C).

Les stocks ont été valorisés selon la méthode premier entré premier sorti.

Les opérations en devises sont insignifiantes voire nulles.

La société n'entre pas dans le périmètre de consolidation.

ELEMENT II DE L'ANNEXE

- COMPLEMENTS D'INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

- <i>Etat de l'actif immobilisé :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des amortissements :</i>	N°2033 C
- <i>Etat des provisions :</i>	N°2033 D
- <i>Etat des échéances des créances :</i>	N°2033 A
- <i>Etat des échéances des dettes :</i>	N°2033 A
- <i>Réévaluation :</i>	N°2033 C

B) JOINT SUR PAPIER LIBRE AUX IMPRIMES FISCAUX :

- . Produits à recevoir,
- . Charges à payer,
- . Charges et produits constatés d'avance.

C) INFORMATIONS GENERALES :

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les stocks.

Aucune charge financière n'a été incorporée dans les immobilisations.

Les différences d'évaluation sur éléments fongibles de l'actif circulant et les frais d'établissement sont peu significatifs.

L'entreprise n'a pas comptabilisé de frais de recherche et de développement à l'actif de son bilan.

Il n'y a pas de charges à répartir sur plusieurs exercices.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FONDS DE COMMERCE :

Le fonds de commerce a été créé par l'associé unique.

D) INFORMATIONS PARTICULIERES AUX SOCIETES :

- 1) Aucune avance n'a été consentie aux associés.
 - 2) La société a la forme de SOCIETE PAR ACTION SIMPLIFIEE.
 - 3) Au 01 JANVIER 2017, le capital fixé dans les statuts représente un montant de 12 000 €,
- Son capital au 31 DECEMBRE 2017 reste inchangé.

ELEMENT III DE L'ANNEXE

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

A) FIGURANT SUR LES IMPRIMES FISCAUX :

CREDIT BAIL : ETAT 2033 B

ENGAGEMENTS FINANCIERS : ETAT 2033 A

B) DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

NEANT

C) PRISES DE PARTICIPATIONS :

L'entreprise ne possède ni filiale ni participations.

Elle n'est filiale d'aucune autre société et n'entre dans aucun périmètre de consolidation.

SASU 4BTEC
Société au capital de 12 000 €
39 Rue des Champs Elysées
94250 GENTILLY
SIREN N° 811 440 825

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 JUIN 2018**

L'an deux mille dix sept et le trente juin à 17h00, au siège social

Monsieur Azzedine BOUDA, actionnaire unique de la Société par Action Simplifiée Unipersonnelle au capital de 12 000 € dont le siège social est à Gentilly 94250, 39 Rue des Champs Elysées, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le n° 811 440 825 et président de ladite société,

APRES AVOIR EXPOSE QUE :

En sa qualité de Président, l'actionnaire unique a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- l'affectation des résultats ;
- la constatation des conventions visées à l'article L 223-19 du NCC ;

Première décision : l'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'il les a établis et se soldant par un bénéfice de 24 835 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Deuxième décision : L'actionnaire unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 24 835 € en :

- Affectation en report légale pour un montant de 1 000 €,
- Affectation du solde en report à nouveau soit 23 835 € (centimes à parfaire).

Troisième décision : conformément aux dispositions de l'article L 223-19 du NCC, l'actionnaire unique déclare qu'aucune convention visée à l'article mentionné ci-dessus n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

Quatrième décision : L'actionnaire unique approuve la rémunération du président qui s'est élevé à 0 € pour l'exercice 2017. Cette rémunération pourra varier selon la convention applicable aux cadres de la profession. Le président aura droit à une éventuelle prime de bilan. Les frais qu'il expose dans l'intérêt social lui seront remboursés sur justificatifs.

De ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'actionnaire unique et consigné sur le registre de ses décisions.

AB